6èmes Journées régionales de formation des personnels des **SESSAD**6 et 7 /12/2007 Rennes.

Synthèse des ateliers du 6 décembre.

Réflexions transversale ; logique d'ensemble : « aux côtés et avec les familles, le rôle majeur du SESSAD dans l'accompagnement des enfants handicapés ».

- « Aux côtés »
 - « Avec »
- « Accompagnement »
- On voit tout d'abord que les problématiques proposées par les porteurs des journées se vérifient ...
- et, en réorganisant les apports des ateliers, une logique de sens et d'action se dégage...

- A) Constatons (atelier 2) l'actualité de l'ouverture des droits des jeunes..., réalités diverses...
- B) A quoi cela correspond (atelier 1) du côté des familles (diversité d'attente, de maîtrise)?
- C) L'accompagnement social (ateliers 4) et ses repères ; pour savoir jusqu'où aller?
- D) De ce fait (atelier 3) : quelle évaluation de la satisfaction, de la participation familiale ?

J

A.

Constatons l'actualité de l'ouverture des droits des jeunes..., réalités diverses,

(atelier 2 : Ouverture des droits et admission en SESSAD. Comment ces deux temps s'inscrivent dans un parcours d'évaluations réalisées par différents acteurs ?)

- Il s'agit bien d'« ouverture de droits » et non plus d'«orientation».
- Qui fait vraiment la demande SESSAD ?, et quelle véritable demande de la part des parents ?
 (Comment font-ils valoir les droits ,
- Le SESSAD vu (par les parents) comme un contrainte // ou bien ouvrant des droits...

- Dans l'avant SESSAD, qu'ont fait les parents ?
 - Qui les accompagnait ? (MDPH moins proche que CCPE, CCSD naguère)
 - L'équipe éducative et l'ouverture de droits ?
 - Puis l'équipe de suivi de scolarisation nécessaire pour faire valoir la « compensation » ?
- Quand, dans l'attente du SESSAD, la famille a « construit » le suivi :
 - Autres intervenants ? Avec ou sans les libéraux (diversité de positionnement, selon SESSAD, mais aussi selon les suivis : continuer ou non, plus ou moins avec les autres intervenants, avec les libéraux ?)
 - Rôle du CAMSP

Evaluation clinique, et évaluation partagée =

Famille entourage

MDPH pour ouvrir les droits

L'évaluation clinique encore valable même si le délai est ensuite long? États de lieux Interdisciplinaire



Projets du jeune ; suivi

- le « temps de la «confiance », de la reconnaissance mutuelle (partage des valeurs, de la culture, de la conception du suivi)
- Repréciser : le SESSAD (le terme handicap vu comme stigmatisant ; le suivi de rééducation est perçu, mais pourquoi l'intervention de l'éducateur, du psychologue)

- différenciation SESSAD / AVS
- Différenciation selon que les parents étaient plus ou moins au courant de l'OPPORTUNITE SESSAD (selon les « annexes XXIV», sensorielle, motrice, oui... autrement, c'est parfois plus délicat)
- Retour sur le projet de vie ? Les parents, le jeune ?

- Quelle file active, quelles priorités, quels suivis, quelles «fins de suivis »
- Revenir sur l'anticipation et l'explication au parents du rôle du SESSAD par la MDPH; et sur la notion même –à valoriser- de projet de vie antérieur au suivi SESSAD et affiné pendant le suivi.... Ce qui éclaire alors l'opportunité de l'interdisciplinaire et de la coopération enfant / parents / enseignant / AVS / SESSAD.

B

A quoi cela correspond du côté des familles

(diversité d'attente, de maîtrise)?

(Ateliers 1. Quand le libre choix des familles et l'attente de prestations très individualisées rencontre la logique SESSAD)

- Ouvrir sur les logiques de projet des divers acteurs...
- Respect du temps de prise en compte des attentes, des arguments des uns et des autres...
- Du coup, selon les suivis, rôles divers des types d'interventions de rééducation, par exemple... et évolution dans le temps du suivi ...
- Élaboration commune du document individuel de suivi

B suite

- l'angoisse de la perte de temps, de chance (vécue par les parents) (portée par les associations),
- Temps // confiance // ouvrir à l'interdisciplinaire, comme chance supplémentaire (au-delà de l'école, de l'AVS...)
- Revenir sur : le SESSAD comme centre ressources complément du diagnostic, etc.
 - Mais alors : qui préconisera , expliquera; fera alliance ?
- Revenir toujours sur l'accompagnement des parents dans la prise en compte si difficile des troubles (apprentissage, TCC, etc.) = rôle accru du SESSAD, au-delà de l'AVS.

C

L'accompagnement social (ateliers 4) et ses repères ; pour savoir jusqu'où aller ?

(atelier 4: SESSAD et accompagnement social : limites des interventions ?)

- Repérage du cadre d e l'intervention (travailler « la demande » plutôt que « les attentes ») La rencontre comme préalable
- Importance des repères, importance d'un protocole pour s'y retrouver en terme de signaux qui nous amènent à poser la limite d'intervention et le passage de relais :
 - Opposition durable, des parents, de l'enfant,
 - Plainte de l'enfant sur sa situation,
 - Dissociation de manifestations des troubles selon les espaces de vie...

C suite

- Quand l'équipe SESSAD comprend qu'elle contribue à prolonger la situation, mais que le relais serait nécessaire...
 - Protocole 1. en amont pour croiser les regards, évaluer avec les parents ou non, anticiper les bénéfices d'un suivi éducatif, d'un placement, etc. RESPONSABILITE ... (d'où protocole et regards croisés)
 - Importance d'avoir construit au préalable la relation de confiance.
 - Rôle de l'AS
 - Passage de relais (protocole 2 pour savoir quoi communiquer, selon l'évaluation, la clinique, etc.
- Rôle de l'école dans la demande de relais, le signalement

C suite

Donc:

- diversification des publics,
- Protocoles pour déterminer les limites du rôle du SESSAD dans l'accompagnement,
- Reconnaissance de la parentalité, appui au rôle de parent
- Relation inter- services : coopération ? Regards croisés ? Simple passage de relais ? Continuité ?
- La distance pour le suivi (social/ éducatif / SESSAD à distinguer du traitement des situations de maltraitance grave)

D

De ce fait : quelle évaluation de la satisfaction, de la participation familiale ?

(Ateliers 3. Quels outils des SESSAD pour la participation des usagers ; CVS, enquêtes de satisfaction, groupes d'expression ,)

- Diversité des expériences en la matière selon les SESSAD (ex : sur 34 participants : 1 « CVS », 5 « enquêtes de satisfaction », 5 « groupes d'expression »)
- Vers la fin du suivi l'expression des parents se libère...
- Différence : groupes de parole (reconnaissance / élaboration progressive), et groupes d'expression pour manifester les attentes vis à vis du SESSAD, des instances diverses...

D suite

Donc:

- La nécessité de protocole de participation,
- La nécessité d'instance, de protocoles, d'outils pour recueillir, analyser la satisfaction (à un moment –par exemple à la fin du suivi-, ou en continu…)
- Attester de ce qu'il advient au jeune, de ce qu'il apporte,
- Reconnaissance réciproque 'jeune, parents, SESSAD, AVS, enseignants, intervenants autres, etc.) de la dimension de l'ouverture des droits..

D suite

Donc:

- Toute la question du lien entre perception réciproque et évaluation de l'opportunité des interventions
- Toute la question du lien entre recueil de la satisfaction et évaluation du SESSAD lui-même (évaluation interne, et bientôt externe)...
- l'évaluation correspond à des savoir faire spécifiques mais fait surtout lien avec les savoir faire propre à la mise en œuvre du suivi